

Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 26 octobre 2017

Objet : RS - Cession à paiement différé des zones d'activités économiques de Chambéry métropole - Cœur des Bauges à Chambéry-Grand Lac Economie dans le cadre du transfert de compétence "gestion, aménagement foncier, entretien, promotion, animation et commercialisation des zones d'activités économiques"

- date de convocation le 20 octobre 2017
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille dix-sept, le jeudi vingt-six octobre à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil communautaire de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall des conventions, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Chambéry métropole - Cœur des Bauges.

- étaient présents : 68

Aillon-le-Jeune	Philippe Trepier
Aillon-le-Vieux	Christian Gogny
Arith	Pierre Gerard
Barberaz	David Dubonnet - Yvette Fetaz
Barby	Catherine Chappuis
Bassens	Alain Thieffenat
Bellecombe-en-Bauges	
Challes-les-Eaux	Daniel Grosjean
Chambéry	Philippe Bard - Josiane Beaud - Driss Bourida - Françoise Bovier-Lapierre - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Michel Dantin - Jean-Claude Davoine - Christine Dioux - Xavier Dullin - Mustapha Hamadi - Muriel Jeandet - Delphine Julien - Sylvie Koska - Claudette Levrot-Virot - Françoise Marchand - Dominique Mornand - Christian Papegay - Pierre Perez - Benoît Perrotton - Patrick Roulet - Isabelle Rousseau - Jean-Pierre Ruffier - Dominique Saint-Pierre - Walter Sartori - Alexandra Turnar
Cognin	Jean-Pierre Beguin - Suzanne Boucher - Florence Vallin-Balas
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	Annick Bonniez
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Christiane Boisselon - Denis Callewaert - Pascal Mithieux - Anne Routin
La Ravoire	Frédéric Bret - Marc Chauvin - Jean-Michel Picot - Françoise Van Wetter
La Thuile	
Le Châtelard	Pierre Hemar
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	Michel André
Lescheraines	Albert Darvey
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	Gérard Marcucci
Saint-Alban-Leyse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	Philippe Dubonnet
Sainte-Reine	François Blanc
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Adeline Vincent
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Louis Caille
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Lionel Mithieux

- conseiller excusé représenté par un suppléant : 1

Bernard Januel

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 10

de Céline Barniaudy à Michel Dyen - de Jean-Luc Berthalay à Pierre Hemar - de Nathalie Colin-Cocchi à Isabelle Rousseau - de Julien Donzel à Daniel Grosjean - de Henri Dupassieux à Françoise Marchand - de Marie-José Dussauge à Christine Dioux - de Bernadette Laclais à Jean-Benoît Cerino - de Marie Perrier à Annick Bonniez - de Bruno Stellian à Brigitte Bochaton - de Sylvie Vuillemet à Luc Berthoud

- conseillers excusés : 4

Stéphane Bochet - Jérôme Esquevin - Anne Manipoud - Dominique Pommat

Les décisions administratives peuvent faire l'objet d'un recours gracieux devant l'autorité territoriale ou d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble, dans le délai de deux mois :
- à compter de leur publication lorsque les décisions sont réglementaires,
- à compter de leur notification lorsque les décisions sont individuelles.

*identité provisoire

Conseil communautaire du 26 octobre 2017

délibération n° 321-17 C

objet **RS - Cession à paiement différé des zones d'activités économiques de Chambéry métropole - Cœur des Bauges à Chambéry-Grand Lac Economie dans le cadre du transfert de compétence "gestion, aménagement foncier, entretien, promotion, animation et commercialisation des zones d'activités économiques"**

Jean-Marc Léoutre, vice-président chargé des finances, des transferts de charges, de l'organisation des services et du droit des sols, rappelle que le budget annexe parcs d'activités économiques de Chambéry métropole - Cœur des Bauges avait pour objet d'identifier l'ensemble des flux budgétaires relatifs à toutes les opérations entourant l'aménagement et la commercialisation des zones d'activités économiques.

Par arrêté du 23 juin 2017, le Préfet de la Savoie a approuvé la création du syndicat mixte Chambéry-Grand Lac Economie, compétent en matière de zones d'activités économiques depuis le 1^{er} juillet 2017.

Chambéry métropole - Cœur des Bauges devra procéder aux cessions à paiement différé des terrains constituant la comptabilité de stock du budget annexe avant de procéder à la clôture de ce dernier. Le mécanisme de paiement différé permettra à Chambéry-Grand Lac Economie de reverser les sommes dues à Chambéry métropole - Cœur des Bauges au fur et à mesure de la commercialisation des zones concernées.

La liste des parcelles, détaillée en annexe de cette délibération, mentionne les valeurs comptables, comparativement aux valeurs vénales ou aux prix de revient des terrains cédés.

Il est rappelé la délibération n° 276-17 C du 13 juillet 2017 et la délibération n° 288-17 C du 7 septembre 2017 approuvant la cession foncière à Chambéry-Grand Lac Economie des parcelles appartenant à Chambéry métropole - Cœur des Bauges sur le site des Fontanettes en cours de commercialisation.

Vu l'article L.5211-5 du code général des collectivités territoriales et notamment l'alinéa 2 du III dudit article,

Vu l'article L.2241-1 du code général des collectivités territoriales relatif aux cessions immobilières,

Vu l'arrêté préfectoral du 23 juin 2017 approuvant la création du syndicat mixte Chambéry-Grand Lac Economie,

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 194-17 C du 18 mai 2017 approuvant la convention de liquidation du SYPARTEC,

Vu la délibération n° 276-17 C du 13 juillet 2017 et la délibération n° 288-17 C du 7 septembre 2017 approuvant une cession foncière à Chambéry-Grand Lac Economie,

Vu les avis de la Direction de l'immobilier de l'Etat,

Vu l'avis de la commission des finances du 10 octobre 2017

Le Conseil communautaire de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve les cessions à paiement différé, à Chambéry-Grand Lac Economie, des zones d'activités économiques, en cours d'aménagement et/ou de commercialisation, listées ci-dessous et dont le détail parcellaire est joint en annexe :

- zone Terraillet - Saint Baldoph,
- zone Monzin - Vimines,

- zone Massettes 1 - Challes-les-Eaux,
- zone Fontanettes - Bissy - Chambéry,
- zone Digue - Cognin,
- zone Croix-Sud - Bissy - Chambéry,
- zone Landiers - Chambéry,
- zone Gamma Omega - Barberaz,
- zone Bissy - La Motte-Servolex.

Article 2 : approuve la cession à Chambéry-Grand Lac Economie du foncier appartenant à Chambéry métropole - Cœur des Bauges dans ces zones (hors parcelles déjà cédées sur les Fontanettes par délibérations n° 276-17 C et 288-17 C). Ces ventes seront réparties en quatre actes authentiques détaillés en annexe,

Article 3 : confirme que le mécanisme de paiement différé se traduira par un versement des sommes dues à Chambéry métropole - Cœur des Bauges au fur et à mesure de la commercialisation des zones par Chambéry-Grand Lac Economie,

Article 4 : approuve le transfert des concessions SAS listées ci-dessous à Chambéry-Grand Lac Economie :

- concession Grand Verger,
- concession Landiers ouest.

Article 5 : demande à l'EPFL le transfert à Chambéry-Grand Lac Economie des conventions de portage foncier en cours sur les zones d'activités économiques suivantes :

- zone Barillettes - Saint-Alban-Leyse,
- zone Landiers - Chambéry,

Article 6 : prend acte du transfert des zones d'activités économiques du territoire de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, détaillées en annexe, à Chambéry-Grand Lac Economie. Les périmètres des différentes zones d'activités économiques pourront être amenés à évoluer en fonction des modifications du PLUi.

Communes	Noms des PAE	Plans
Barberaz	PAE du Mont Saint Michel	annexe 1
	PAE de la Peysse	
	PAE Gamma-Omega	
Barby	PAE des Epinettes	annexe 2
Bassens	PAE de la Martinière	annexe 3
	PAE de Pré Saint Pierre	
	PAE du Bolliet	
Chambéry	PAE des Landiers	annexe 4
	PAE de Bissy	
	PAE du Grand Verger	
	PAE de la Reveriaz	
	PAE de Côte-Rousse	
	PAE des Chataigniers	
Challes-les-Eaux	PAE de Puits d'Ordet	annexe 5
	PAE des Massettes	
	PAE de Puits Saint Vincent	
	PAE des Trois Prés	

Cognin	PAE du Pont d'Hyeres-La Digue	annexe 6
	PAE de Pont-Saint Charles	
	PAE de la Forêt	
La Motte-Servolex	PAE des Landiers ouest	annexe 7
	PAE de l'Erier	
	PAE de Bissy	
	PAE de Plan Nord	
	Savoie Technolac	
Le Châtelard	PAE - Lieu-dit les Mariages	annexe 8
Lescheraines	PAE de la Madeleine	annexe 9
La Ravoire	PAE de la Trousse	annexe 10
	PAE de pré Renaud	
	PAE de l'Albanne	
	PAE de la Vilette	
Saint-Alban-Leysse	PAE des Barillettes	annexe 11
	PAE de la RN 512	
	PAE des Contours	
	PAE des Portiques	
	PAE du Bolliet	
Saint-Baldoph	PAE du Terraillet	annexe 12
	PAE de l'Albanne	
Saint-Jeoire-Prieuré	PAE des Côtes	annexe 13
Sonnaz	PAE du Pomaray	annexe 14
Vimines	PAE de Monzin	annexe 15

Article 7 : sollicite le Trésorier principal municipal de Chambéry pour procéder aux opérations comptables nécessaires,

Article 8 : autorise le président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce dossier et notamment les différents actes de transfert de propriété.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 321-17 C

Objet de l'acte : RS - Cession à paiement différé des zones d'activités économiques de Chambéry métropole - Cœur des Bauges à Chambéry-Grand Lac Economie dans le cadre du transfert de compétence "gestion, aménagement foncier, entretien, promotion, animation et commercialisation des zones d'activités économiques"

Thème Préfecture : 7 - Finances locales 4 - Interventions économiques

Date de l'acte : 26 octobre 2017

Annexe : plans;liste parcelles;

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20171026-lmc1H20116H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H20116H1

Date de transmission en Préfecture : 03 novembre 2017

Date de réception en Préfecture : 03 novembre 2017